

# COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL 04 DÉCEMBRE 2017



2018

Jean-Luc BOCH,  
maire de La Plagne Tarentaise,  
Anthony Favre, Pierre Gonthier et Daniel Renaud,  
maires des communes déléguées  
et l'ensemble du conseil municipal  
vous présentent leurs meilleurs vœux pour 2018



Commune de La Plagne Tarentaise - Place Charles de Gaulle  
Macot La Plagne - 73210 - La Plagne Tarentaise (Savoie)  
Tél.: 04 79 09 71 52 - Fax: 04 79 55 60 52

# CONSEIL MUNICIPAL DU 04 DÉCEMBRE 2017

L'an deux mille dix sept

Le 4 décembre à 19h00

Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Jean-Luc BOCH, maire.

Etaient présents :

M. Jean-Luc BOCH, maire,

MM. FAVRE Anthony, maire de la commune déléguée de Bellentre, RENAUD Daniel, maire de la commune déléguée de La Côte d'Aime, GONTHIER Pierre, maire de la commune déléguée de Valezan

M. MEREL Patrice, 1er adjoint, M. BUTHOD GARCON Freddy, 3e adjoint, M. POUSSIN Roger, 5e adjoint, Mme CHARRIÈRE Christiane, 6e adjointe, M. MONTILLET Gérard, 9e adjoint, Mme BUTHOD Maryse, 10e adjointe

Mmes ASTIER Fabienne, BERARD Patricia, BRUN Séverine, GIROD-GEDDA Isabelle, EMPRIN Sylvie, FAGGIANELLI Evelyne, FERRARI Valérie, LIZEROUX Marion, MONTMAYEUR Myriam, conseillères municipales

MM. ALLAMAND René, ANXIONNAZ Didier, BORNAND Jérémy, BOUZON Charles, BROCHE Richard, CLEYRAT Christian, KOUMANOV Stefan, LUISET René, OUGIER Pierre, OUGIER Raphaël, OUGIER-SIMONIN Joël, PELLICIER Guy, RICHERMOZ Roland, SERVAJEAN Daniel, conseillers municipaux

Excusés :

Mme GROETZINGER Marie-Suzanne, 2e adjointe (pouvoir à POUSSIN Roger), Mme GENSAC Véronique, 4e adjointe (pouvoir à CLEYRAT Christian), M. HANRARD Bernard, 7e adjoint (pouvoir à GONTHIER Pierre)

Mmes MARCHAND MAILLET Patricia (pouvoir à RICHERMOZ Roland), BERTRAND Chantal (pouvoir à PELLICIER Guy), conseillères municipales

MM. DANCRE Francis (pouvoir à FAVRE Anthony), TRESALLET Anthony (pouvoir à FERRARI Valérie), conseillers municipaux

Absents :

Mme HOËN Martine, 8e adjointe, Mme MICHELAS Corine, conseillère municipale

MM. ALLAIN Yann, ASTIER Laurent, BLANCHET Jean-Luc, COLLOMB Pascal, GIROND Emmanuel, Morin Sébastien, OLLINET Alain, SILVESTRE Marcel, TARDY Lionel, USANNAZ Bernard, conseillers municipaux

Formant la majorité des membres en exercice

M. René LUISET est élu secrétaire de séance

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à mesdame Séverine GONTHIER et Claire DELVAL, attachées de presse de l'office du tourisme de la Grande Plagne, venues présenter leur service et leurs missions.

Monsieur Pierre GONTHIER, président de l'office de tourisme de la Grande Plagne, explique qu'il a souhaité que le service presse vienne présenter aux élus les missions et projets du service. Dans l'hiver, une présentation de la plateforme de marque, de l'avancement de la nouvelle centrale de réservation sera faite également au conseil municipal.

Mesdames Séverine GONTHIER et Claire DELVAL expliquent que leur service fait partie du pôle communication/marketing de l'office du tourisme de La Grande Plagne, structure basée aux Provagnes à Macot La Plagne.

Ce pôle est également composé d'un webmaster, d'un community manager et d'un caméraman. L'objectif de ce pôle est de faire en sorte que la station de La Plagne soit le plus souvent représentée dans les différents médias : Radio, TV, journaux, réseaux sociaux, web...

Le service presse a pour objectif d'adapter en images et par écrit les atouts de la station afin d'attirer les différents médias. Le travail quotidien des attachées de presse est d'entretenir le réseau de journalistes et leur carnet d'adresses. Il est impératif de bien connaître leurs souhaits et besoins du moment et d'être réactif.

Les journalistes sont surtout intéressés par les nouveautés que la station peut offrir. Pour l'hiver 2017-2018, l'office du tourisme a donc surtout communiqué sur «le nouvel hôtel Araucaria», sur le «go to ski», sur les nouvelles tables de Montalbert et sur la dernière animation proposée par la société d'aménagement de La Plagne «Over the moon» : dormir dans une chenillette en altitude. «Over The moon» promet une expérience rare et

inédite à ses futurs clients dans un environnement cosy et tout confort, sublimée par des attentions et privilèges VIP : lit queen size, cadeau surprise, macarons, love box ou encore baignoire balnéo...

Cette animation a eu un effet immédiat sur les journalistes, et a permis de toucher des médias autres que sportifs ou touristiques.

Madame Claire DELVAL présente les chiffres du service. En terme d'accueil, 271 journalistes ont été reçus sur 2017 dont 90% sur l'hiver.

Puis elle explique que le journaliste type qui se déplace à La Plagne est au 2/3 issu de la presse écrite et de la TV, le 1/3 restant vient du web et de la radio. Les 3/4 sont français. Concernant les journalistes étrangers, ceux qui se déplacent sont les Anglais, suivis des Belges et des Néerlandais.

La majorité des supports de communication se trouve sur la presse généraliste, sportive, touristique et spécialisée ski. Les journalistes se déplacent en priorité pour l'activité ski (2/3) et une partie pour la découverte de l'activité bobsleigh (1/3).

Madame Séverine Gonthier présente les actions presse réalisées :

7h de présence sur la TV (France télévision, France 3 Alpes, C8, sport television....)

1h22 en radio (france bleue, Nrj Belgique....)

660 articles en presse écrite

273 articles sur le web

Madame Séverine GONTHIER explique que chaque retombée médiatique est calculée en coût publicitaire. Par exemple, l'ensemble des retombées listées ci-dessus équivaut à 3 300 000 euros d'achat de campagne publicitaire.

A partir de cet automne, l'office du tourisme va également travailler sur un score de réputation, qui prend également en compte la qualité de la communication c'est à dire : l'importance du média, la place de La Plagne dans l'article, et la qualité (positive, neutre ou négative).

Afin d'attirer les journalistes et de communiquer sur la Plagne, madame Séverine GONTHIER explique que le service diffuse un dossier de presse pour la saison d'hiver et un pour la saison d'été. 80 communiqués de presse environ sont envoyés en une année. Enfin, les journalistes ont accès à une salle de presse en ligne où des photos et l'ensemble des communiqués sont diffusés. Des invitations sont également envoyées à certains journalistes ou médias qui paraissent plus intéressés afin d'obtenir des articles plus conséquents.

Les attachés de presse se déplacent régulièrement à l'automne sur des workshop presse. Ces rendez vous permettent d'échanger de façon privilégiée, sur les attentes et les projets des médias et de proposer des idées en adéquation avec leurs attentes. Cet automne, mesdames Séverine Gonthier et Claire DELVAL ont ainsi rencontré 200 journalistes environ : Londres, Bruxelles, Anvers, Munich, Amsterdam, Moscou, au workshop Savoie Mont Blanc à Paris.

Madame Séverine GONTHIER explique que l'équipe effectue une tournée des rédactions durant l'automne afin d'échanger, de prendre des contacts et de proposer des sujets.

Puis elle présente les perspectives d'accueil de journalistes pour l'hiver 2017-2018: TF1, Télématin, Le Figaro, l'émission du monde de Jami... plus d'une trentaine de journalistes souhaite venir découvrir les nouveautés de l'hiver 2017-2018.

Monsieur Pierre GONTHIER remercie mesdames Séverine Gonthier et Claire DELVAL pour leur présentation.

Monsieur le maire propose ensuite de passer au rappel du fonctionnement du Plan Communal de Sauvegarde.

Monsieur Fabrice VIVET, agent chargé de la sécurité sur le territoire de La Plagne Tarentaise, rappelle que le plan communal de sauvegarde est l'outil réalisé à l'échelle communale, sous la responsabilité du maire, pour planifier les actions des acteurs communaux de la gestion du risque (élus, agents municipaux, bénévoles, entreprises partenaires) en cas d'évènements majeurs naturels, technologiques ou sanitaires.

Il énumère les objectifs de cet outil : Organiser l'alerte, recenser les moyens disponibles au niveau communal, définir les mesures de soutien à la population.

Il explique que le plan communal de sauvegarde se déclenche soit à la demande de la préfecture, soit du maire ou son représentant.

Monsieur Fabrice VIVET rappelle les différentes étapes du Plan communal de Sauvegarde en cas de crise et indique que toutes les informations nécessaires à la réussite du PCS se trouvent dans un annuaire dématérialisé accessible à tous les élus. Monsieur Patrice MEREL demande aux élus d'astreinte de bien répondre au téléphone notamment la nuit car cela peut avoir certaines répercussions plus ou moins importantes.

Madame Marion LIZEROUX informe qu'il est possible de prévenir les secours, par le biais d'un sms au 114, si vous êtes en danger et que vous ne pouvez pas parler.

# Administration générale

## 1. CONVENTIONS DE PARTENARIAT AVEC LES ÉCOLES DE SKI

Monsieur René ALLAMAND rappelle au conseil municipal que la commune, support de la station du domaine de la Grande Plagne, et le Syndicat Intercommunal de la Grande Plagne, autorité organisatrice du domaine skiable de la Grande Plagne, ont été chargés d'assurer ou de faire assurer l'exécution de missions d'intérêt général en matière d'exploitation du domaine skiable, de la sécurité, de l'enseignement, des animations et de l'information.

C'est ainsi que la Société d'Aménagement de la Station de La Plagne (SAP) s'est vu confier la mission de construction et/ou d'exploitation des installations de remontées mécaniques et/ou pistes de ski, dans le cadre de divers contrats. Afin de compléter ce dispositif, la nécessité d'un partenariat entre la Commune, le SIGP et les différentes organisations de moniteurs de ski s'avère incontournable, dans le but, notamment, de garantir un enseignement sportif suffisamment important et de qualité et de réaliser des missions d'intérêt général dont certaines ne peuvent être exécutées que d'une manière collective (descente aux flambeaux, sondage lors d'une avalanche...)

Monsieur René ALLAMAND explique que toutes les modalités de ces partenariats ont été réunies dans une convention travaillée depuis plus d'un an en commun. Il a été également mis en place un contrat moral et écrit entre les moniteurs de ski et les écoles primaires situées sur le territoire du SIGP afin que les élèves puissent bénéficier de cours de ski pendant l'année scolaire. Les écoles, quant à elles, doivent programmer de préférence leur sortie l'après midi, ainsi que prévenir à l'avance l'école de ski de l'annulation d'une sortie.

Concernant la participation au domaine skiable des écoles de ski, il a été convenu que les moniteurs participent financièrement en versant une cotisation à l'office du tourisme via la société d'aménagement de La Plagne. L'année dernière, 41 000 euros ont ainsi été récoltés. Il a également été décidé que lors d'organisations d'évènements en période chargée, les moniteurs auront le droit à une petite rémunération en échange de leur contribution. Enfin, lors de cette nouvelle convention, il a été redéfini le lieu de rassemblement de chaque école de ski.

Le conseil municipal approuve les termes des nouvelles conventions de partenariat devant lier le SIGP, les communes membres, la SAP, l'OTGP et les écoles de ski du domaine skiable de La Plagne. (Votants : 40, pour : 40)

## Finances

### 2. MOTION EN FAVEUR DE LA DÉFENSE DES FINANCES DES TERRITOIRES TOURISTIQUES DE MONTAGNE SUITE À L'APPEL DE MOÛTIERS

Monsieur le maire rappelle qu'à l'issue des travaux du séminaire "les finances en territoires touristiques de montagne en danger!" tenu le jeudi 28 septembre 2017 à Moûtiers et de « l'Appel de Moûtiers », une motion a été approuvée signifiant la mobilisation des élus du « collectif du 28 septembre », et demandant la prise en compte de propositions qui sont :

**Proposition n° 1 : plafonner la contribution globale au redressement des comptes publics à la valeur de la dotation globale de fonctionnement, dans le principe d'interdire une DGF négative**

Il s'agit principalement de supprimer une conséquence portant atteinte au principe de libre administration des collectivités territoriales, puisqu'un produit fiscal supplémentaire est imposé sans possibilité de s'y soustraire.

**Proposition n° 2 : diminuer les ressources du fonds national de péréquation**

Il convient donc d'entamer une décade progressive des ressources du FPIC, et, dans un premier temps, de retrouver l'enveloppe de 2015 de 780 M d'€, au lieu d'1 milliard en 2016 et 2017. Ainsi, l'impact des fusions d'EPCI sur les EPCI ne changeant pas de périmètre serait supprimé.

**Proposition n° 3 : dans le calcul actuel du FPIC, il convient d'intégrer la dimension "densité"**

Prendre en compte la densité est indispensable pour faire reconnaître le fait rural, et montagnard particulièrement, qui se traduit, en termes de charges de fonctionnement, par environ 30% de charges supplémentaires qu'une collectivité classique. Entre outre, les obligations en termes d'accueil touristique engendrent un doublement de ces mêmes charges.

La proposition intègre pour 5% du calcul, la densité (nb d'habitant au km<sup>2</sup>), équilibrant ainsi le déséquilibre urbain du FPIC. De manière alternative, cette adaptation pourrait se concevoir en multipliant la population DGF par 2 en zone de montagne.

**Proposition n° 4 : dans le calcul actuel du FPIC, il convient de mieux prendre en compte la part "revenus" de l'indice synthétique de ressources et de charges**

Il s'agit de donner une importance plus forte au critère "revenus des habitants", semblant plus significatif et pertinent de la "richesse" d'un territoire, le potentiel financier pouvant cibler des territoires dynamiques ou à forte densité industrielle, mais dont les ménages sont plutôt de catégories socio-professionnelles basses ou moyennes.

**Proposition n° 5 : dans le calcul actuel du FPIC, il convient d'instaurer des plafonnements plus justes**

Il s'agit de : Repasser le plafond de 13% à 10 % des ressources fiscales du territoire.

Fixer un plafond alternatif du double de la moyenne de prélèvement par habitant INSEE ou DGF constatée l'année n-1 parmi les contributeurs.

**Proposition n° 6 : dans le calcul actuel du FPIC, il convient d'élargir l'assiette des contributeurs**

Contrairement à une position entendue, il n'est pas opportun de tendre vers un resserrement des contributeurs et d'en exclure les collectivités au PFIA (potentiel financier agrégé) inférieur à la moyenne nationale. Au contraire, il faut ramener le seuil de déclenchement de 90% à 80 % du potentiel financier agrégé moyen par habitant.

**Proposition n°7 : il convient d'exonérer les communes en difficulté au sein d'ensembles intercommunaux contributeurs**

Il s'agit de répondre à la situation ubuesque des communes dites "pauvres" au sein d'ensemble intercommunaux dits "riches", autrement dit, la situation de communes potentiellement bénéficiaires au sein d'ensembles contributeurs, notamment s'agissant des communes rurales de moins de 500 hab. bénéficiaires de la dotation de solidarité rurale.

**Proposition n°8 : il convient de tenir compte dans le calcul du FPIC de la nature d'opérateur économique de la commune et de l'EPCI support de station de montagne**

Il est proposé la déduction des recettes fiscales de l'équivalent de la taxe sur les remontées mécaniques dont le montant est à minima, systématiquement réinvesti pour

les équipements touristiques et les infrastructures supports, pris en charge par la commune ou l'EPCI.

Mais aussi l'exonération des recettes économiques CVAE et IFER pour l'ensemble des communes de montagne et situées en zone de revitalisation rurale.

**Proposition n°9 : déduire du PFIA participation au FPIC et DGF négative**

Il s'agit d'intégrer dans le calcul du PFIA les moindres recettes occasionnées par le double prélèvement CRFP (Contribution au Redressement des Finances Publiques) et FPIC.

**Proposition 10 : permettre aux ressources du FPIC d'être consacrées à l'investissement**

L'attribution du FPIC sera considérée comme une dotation d'équipement, et inscrite dans la nomenclature comptable, en tant que fonds affectés à l'investissement et non au fonctionnement.

Monsieur Roger Poussin est tout à fait favorable à cette motion mais il s'étonne que la notion de spécificité « territoire de montagne » ne soit pas prise en compte. Il est vrai qu'une bande d'enrobé dure moins longtemps dans notre région que dans d'autres par exemple.

Monsieur le maire entend bien la réflexion de Roger Poussin mais explique qu'une ville comme Moutiers n'aurait pu intégrer cette motion si la spécificité « territoire de montagne » avait été incluse.

Le conseil municipal approuve solennellement l'Appel de Moutiers et les 10 propositions d'amendement à la loi. (Votants : 40, pour : 40)

### 3. TARIF DES FRAIS DE SECOURS TERRESTRES, HÉLIPORTÉS ET PAR AMBULANCES - SAISON 2017-2018

Monsieur Patrice MEREL fait lecture de la proposition de tarification des frais de secours terrestres pour la saison d'hiver 2017-2018 de la SAP.

LIBELLÉS	TARIFS 2015/2016	TARIFS 2016/2017	TARIFS 2017/2018
Zone de front de neige	51 €	52 €	52 €
Zone I rapprochée	207 €	209 €	211 €
Zone II éloignée	366 €	370 €	374 €
Zone III hors pistes	724 €	731 €	738 €
Zone IV	726 €	735 €	742 €

LIBELLÉS	TARIFS 2015/2016	TARIFS 2016/2017	TARIFS 2017/2018
Coût horaire pour les recherches, avalanches			
Coût main d'oeuvre pisteur secouriste	38 €	39 €	39 €
Coût horaire chenillette	184 €	186 €	188 €
Coût horaire motoneige	82 €	83 €	84 €

Il rappelle au conseil municipal que le marché pour les secours hélicoptérés a été relancé cette année et confié au SAF au tarif de 55,77 euros TTC la minute de vol.

Concernant les secours par ambulances, il présente les tarifs de la société AMS, attributrice du marché :

Destination du transport	TARIFS 2015/2016*	Tarifs 2016/2017*	Tarifs 2017/2018
Vers Cabinet médical	195 €	195 €	195 €
Vers Hôpital Bourg Saint Maurice	220 €	220 €	195 €
Vers Hôpital Albertville	350 €	350 €	250 €

\* Ces tarifs concernaient la commune historique de Macot La Plagne

Il indique ensuite que certains secours sont pris en charge par le SDIS avec les tarifs suivants :

Destination du transport	Tarifs 2016/2017*	Tarifs 2017/2018
Vers Cabinet médical	190 €	200 €
Vers un Hôpital	303 €	313 €

Monsieur Patrice MEREL rappelle que conformément aux articles 97 de la loi Montagne et 54 de la loi du 27/02/2002 relative à la démocratie de proximité, le maire est autorisé à refacturer les missions de secours aux victimes ou à leurs ayants droits et à exiger des intéressés ou de leurs ayants droits une participation aux frais qu'elles ont engagés à l'occasion d'opérations de secours consécutives à la pratique de toute activité sportive ou de loisirs sur le territoire communal.

Le conseil municipal approuve le montant des frais de secours terrestres, hélicoptérés et par ambulance pour la saison hivernale 2017/2018, tels que présentés ci-dessus pour le territoire de La Plagne Tarentaise. (Votants : 40, pour : 40)

#### **4. TARIFS DES CINÉMAS DE LA COMMUNE DE LA PLAGNE TARENTOISE (ENTRÉES ET CONFISERIES) SALLES DE MONTCHAVIN — DE PLAGNE CENTRE ET DE PLAGNE BELLECOTE**

Monsieur Anthony FAVRE rappelle la délibération N° 2017-278 du 27 septembre 2017 concernant les tarifs des cinémas sur la commune. Il s'agit ici d'ajouter à cette décision, le tarif des confiseries et un nouveau tarif.

Il présente ainsi le choix de confiseries proposé et leurs tarifs :

Libellés	Tarifs (l'unité en Euros)
Boissons	2 €
Barres chocolatés	1,50 €
Pop Corn (sachet)	3 €
Bonbons (sachet)	2,50 €
Glaces	3 €

Ensuite il explique que le trésor public et les projectionnistes ont fait la demande de proposer un tarif à zéro euro pour les raisons suivantes :

- Partenariat pour certaines tombolas ou pour des lots à destination de l'office du tourisme

- Pour des remboursements ou échange de séance. Si ce tarif n'existe pas, les projectionnistes n'ont aucune soulesse. Le conseil municipal approuve les tarifs à appliquer, par personne et par séance, tels que décrits et définis ci-dessus, ainsi que la vente de confiseries et leurs tarifs dans les cinémas de La Plagne Tarentaise. (Votants : 40, pour : 40)

#### **5. COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES — COMPLÉMENT DE DÉLIBÉRATION — COTISATION MINIMUM PAR TRANCHE DE CHIFFRE D'AFFAIRES**

Madame Séverine BRUN explique que suite à la fusion des 4 communes, les régimes d'exonération de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) pour les loueurs, d'une part, et les tranches d'imposition de la CFE, d'autre part, sont très hétérogènes.

Madame Séverine BRUN rappelle que cette délibération a déjà été prise dans un dernier conseil municipal mais qu'il convient de redélibérer ce jour pour des raisons de mise en forme. En effet, la préfecture de la Savoie a demandé que la décision prise soit scindée en deux temps :

- Une délibération fixant les bases minimum
- Une délibération mentionnant le lissage sur 10 ans

Madame Séverine BRUN indique qu'il a été validé en commission finances le maintien des recettes à l'identique sur le territoire de La Plagne Tarentaise. Il sera ainsi tenu compte des dispositifs appliqués auparavant sur toutes les communes historiques et madame Séverine Brun propose donc de redélibérer sur la fixation des montants des bases pour l'établissement de la cotisation minimum comme suit:

En Euros	
Montant du chiffre d'affaires ou des recettes	Montant de la base minimum
Inférieur ou égal à 10 000	510
Supérieur à 10 000 et inférieur ou égal à 32 600	560
Supérieur à 32 600 et inférieur ou égal à 100 000	560
Supérieur à 100 000 et inférieur ou égal à 250 000	560
Supérieur à 250 000 et inférieur ou égal à 500 000	560
Supérieur à 500 000	560

Le conseil municipal décide de fixer les montants des bases pour l'établissement de la cotisation minimum comme énoncée ci-dessus. (Votants : 40, pour : 40)

#### **6. COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES — COMPLÉMENT DE DÉLIBÉRATION — INTÉGRATION FISCALE PROGRESSIVE DES MONTANTS DE BASE MINIMUM ET DURÉE DE CETTE INTÉGRATION**

Madame Séverine BRUN rappelle que les élus ont souhaité intégrer progressivement les montants de base minimum de la cotisation foncière des entreprises votés ci-dessus sur une durée de 10 ans.

Le conseil municipal décide d'instaurer l'intégration fiscale progressive des montants de base minimum. (Votants : 40, pour : 40)

## **7. TARIFS DES SALLES COMUNALES DE LA PLAGNE TARENTOISE**

Monsieur Anthony FAVRE présente les tarifs des salles des différentes communes déléguées de La Plagne Tarentaise. Le conseil municipal approuve les tarifs de location pour les salles communales de La Plagne Tarentaise. (Votants : 40, pour : 40)

## **8. AUTORISATION D'EXÉCUTER LES BUDGETS 2018 ET AVANCE DE TRÉSORERIE DU BUDGET GÉNÉRAL AUX BUDGETS ANNEXES**

Afin de permettre de mandater les dépenses et d'assurer le fonctionnement courant de la commune nouvelle, et dans l'attente du vote des budgets 2018, madame Séverine BRUN explique qu'il est nécessaire d'ouvrir les crédits budgétaires suffisants.

Il est donc proposé au conseil municipal, en accord avec la trésorerie municipale, d'ouvrir les crédits à hauteur de 25% des crédits engagés en fonctionnement pour le budget La Plagne Tarentaise et les budgets annexes, et à hauteur de 25 % des crédits d'investissement de la commune de la Plagne Tarentaise et des budgets annexes Eau – Assainissements – Parkings – cinémas et Biens du Revers. Le conseil municipal autorise le maire, jusqu'au vote des Budgets Primitifs 2018, à mettre en recouvrement les recettes et à engager, liquider et mandater les dépenses des sections de fonctionnement et d'investissement dans la limite de celles inscrites aux budgets de l'année 2017 (Votants : 40, pour : 40)

## **9. DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'EXTENSION DE L'INFORMATISATION DES BIBLIOTHÈQUES**

Madame Evelyne FAGGIANELLI rappelle au conseil municipal que la commune de La Plagne Tarentaise possède désormais 5 bibliothèques sur son territoire (Macot, La Plagne, Bellentre, La Côte d'Aime, Valezan). Pour un fonctionnement harmonisé de ces 5 bibliothèques, il convient d'étendre le programme informatique de gestion en vigueur sur les bibliothèques de Macot et La Plagne à l'ensemble des bibliothèques.

Madame Evelyne FAGGIANELLI informe le conseil municipal que ce projet peut bénéficier de subventions de la part du Conseil Savoie Mont Blanc et de la Région Auvergne Rhône Alpes.

Le conseil municipal approuve le projet d'extension de l'informatisation des bibliothèques et décide de demander la subvention la plus élevée possible auprès du Conseil Savoie Mont Blanc et de la Région Auvergne Rhône Alpes. (Votants : 40, pour : 40)

## **Ressources humaines**

### **10. CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF À TEMPS NON COMPLET DANS LE CADRE D'UN CHANGEMENT DE FILIÈRE**

Monsieur Pierre GONTHIER expose qu'actuellement un agent sur un poste de la filière technique se voit confier des missions administratives pour la totalité de son temps de travail. Il propose que l'agent change de filière en créant un poste d'adjoint administratif à temps non complet, afin que le cadre d'emploi du poste corresponde aux missions réellement confiées.

Le conseil municipal décide ainsi la création du poste

comme suit : Au 1er janvier 2018 création d'un poste d'adjoint administratif à temps non complet 16/35ème. (Votants : 40, pour : 40)

### **11. TRANSFORMATION DE 4 POSTES DANS LE CADRE DE LA MISE À JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS**

Considérant qu'il est nécessaire de mettre à jour le tableau des emplois de la commune nouvelle, le conseil municipal décide la transformation des postes suivants au 15 décembre 2017 :

- Transformation d'un poste d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet en un poste d'adjoint technique à temps complet.
- Transformation de 2 postes d'adjoints techniques à temps complet en 2 postes d'adjoints techniques principaux de 2ème classe à temps complet.
- Transformation d'un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet en un poste d'adjoint technique à temps complet. (Votants : 40, pour : 40)

### **12. TRANSFORMATION DE 4 POSTES DANS LE CADRE DE LA MISE À JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS**

Monsieur Pierre GONTHIER explique qu'un agent précédemment contractuel à 25h hebdomadaires annualisées a vu son poste d'adjoint technique pérennisé le 1er septembre 2017, sur une base horaire de 22.5h hebdomadaires annualisées. Or, les missions confiées à l'agent sur ce poste nécessitent un temps de travail annualisé de 25h hebdomadaires. La commission RH du 7 novembre 2017 a émis un avis favorable à cette augmentation du temps de travail sur ce poste.

Monsieur Pierre GONTHIER propose donc la modification d'un poste comme suit :

- Au 1er janvier 2018, modification du temps de travail d'un poste initialement à 22.50/35ème temps non complet à une durée hebdomadaire de 25/35ème, temps non complet.

Le conseil municipal approuve la modification du poste cité dessus comme énoncée. (Votants : 40, pour : 40)

## **Marchés publics/travaux**

### **13. AVENANT À LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DU REFUGE DE LA BALME**

Monsieur Daniel RENAUD rappelle qu'une convention de délégation de service public a été signée pour confier à Monsieur Duc la gestion du refuge de la Balme, pour une durée de 6 ans soit jusqu'au 31 mai 2017. Cette convention a été prolongée de six mois par délibération du Conseil Municipal de la commune historique de La Côte d'Aime soit jusqu'au 30 novembre 2017 afin de pallier les six mois de fermeture du refuge pour cause de travaux. Il s'avère que, le concessionnaire actuel possède une partie du matériel utilisé pour la gestion du refuge et que les nouveaux délégataires devront investir avant d'exploiter le refuge.

Ce refuge « tourne au ralenti l'hiver » et le nouveau délégataire devra faire une avance de trésorerie conséquente pendant six mois. Cet état de fait risque donc de décourager certains candidats et de favoriser le délégataire actuel lors de la consultation.

Il est proposé de prolonger la convention actuelle de six mois, soit jusqu'au 31 mai 2018, afin de préserver une certaine équité entre les candidats lors du lancement de la consultation.

Le conseil municipal approuve l'avenant prolongeant de six mois ladite convention. (Votants : 40, pour : 40)

## **14. MODIFICATION DES DÉLIBÉRATIONS 2017-257 ET 2017-302 - MARCHÉ AMÉNAGEMENT PLACE PERRIERE**

Monsieur Gérard MONTILLET informe le conseil que certains montants annoncés lors des conseils municipaux du 4 septembre 2017 et du 6 novembre 2017, concernant les marchés à signer dans le cadre de l'opération de la requalification de l'entrée de Plagne Centre étaient erronés.

Monsieur Gérard MONTILLET présente ainsi lot par lot les corrections :

Lot 6 : Charpente Bois Bardage. Le montant transmis par l'Assistant à Maître d'Ouvrage était le montant avant mise au point du marché soit 526 853,86 € HT. Le montant de l'acte d'engagement après mise au point du marché est de 524 998,43 € HT.

Lot 9 : Doublage Cloisons Peinture. Le montant transmis par l'Assistant à Maître d'Ouvrage (147 232,91 € HT) était erroné. Le montant de l'acte d'engagement est de 149 232,91 € HT.

Lot 11 : Menuiseries intérieures. Le montant transmis par l'Assistant à Maître d'Ouvrage (243 526,45 € HT) était erroné. Le montant de l'acte d'engagement est de 261 705,00 € HT.

Lot 14 : Electricité. Le montant transmis par l'Assistant à Maître d'Ouvrage (185 359,305 € HT) était erroné. Le montant de l'acte d'engagement est de 182 977,70 € HT. Le conseil municipal approuve les nouveaux prix des lots 6, 9, 11 et 14 du marché «aménagement Place Perrière» comme cités ci-dessus. (Votants : 40, pour : 40)

## **15. CONVENTION DE MANDAT ET DE MAÎTRISE D'OUVRAGE, FINANCIÈRE POUR LA RÉALISATION D'UN DIAGNOSTIC DU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC SUR LE TERRITOIRE DE LA PLAGNE TARENTOISE**

Monsieur Gérard MONTILLET explique que le SDES a pris l'initiative de la réalisation de diagnostics sur les installations d'éclairage public à l'échelon de son territoire d'intervention en conformité avec l'article 5.4 de ses statuts, et ce au bénéfice de ses communes adhérentes et de leurs structures intercommunales de rattachement. Il rappelle que la commune souhaite établir un diagnostic des installations de son patrimoine d'éclairage (d'environ 1800 points lumineux) sur le nouveau territoire dans le cadre du renouvellement de son marché de maintenance et d'entretien des installations d'éclairage public. Ce diagnostic apportera un état à l'instant « T » de ses installations permettant ainsi de construire un marché de maintenance en adéquation avec son patrimoine d'éclairage.

Compte tenu des éléments communiqués par les services techniques, le coût pour le diagnostic du patrimoine éclairage public de la commune dans les conditions actuelles de l'accord-cadre du SDES et des récents marchés subséquents attribués, serait de l'ordre de 13 000 € HT.

La participation du SDES étant de 40% du montant HT de la prestation (TVA pris à 100 % par la commune), le montant total à la charge de la commune s'élèverait à 10 400 € TTC.

A titre d'information complémentaire, monsieur Gérard MONTILLET explique que des prestations supplémentaires

ont été prévues à l'accord-cadre, mais ne sont pas comprises dans le coût indiqué ci-dessus. Il s'agit à titre d'exemple de :

- 1 Prestations de relevés de niveaux d'éclairages actuels avec la cartographie associée ;
- 2 l'élaboration d'un memento technique portant sur la stratégie globale concernant l'éclairage public à moyen terme : cartographie de niveaux d'éclairage, système de commande, ... ) et sur les innovations potentielles envisageables associées à cette stratégie.

Monsieur Daniel RENAUD demande si l'enfouissement des lignes est inclu dans ce diagnostic. Monsieur Gérard MONTILLET répond que ce diagnostic indiquera les endroits où il est nécessaire de réaliser un enfouissement.

Madame Valérie FERRARI s'interroge sur une éventuelle réflexion sur l'économie d'énergie à réaliser sur la commune nouvelle suite à ce diagnostic.

Monsieur le maire répond que c'est l'un des objectifs de ce diagnostic.

Le conseil municipal décide de valider la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage au SDES valant convention financière pour la réalisation d'un diagnostic des installations d'éclairage public implantées sur le territoire de la commune et autorise monsieur le maire à signer ladite convention, décide de prendre en charge financièrement l'intégralité des coûts TTC de la part communale, et d'inscrire au budget les crédits correspondants. (Votants : 40, pour : 40)

## **Urbanisme**

### **16. ACQUISITION D'UN EMPLACEMENT RÉSERVÉ AU VILLARD DE LA CÔTE D'AIME**

Monsieur Freddy BUTHOD GARÇON explique à l'assemblée que dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune déléguée de la Côte d'Aime, un emplacement réservé avait été positionné sur une partie de bâtiment situé au Villard, parcelle 093 section YE n° 247p. Les propriétaires de ce tènement ont souhaité exercer leur droit de délaissement, il incombe donc à la collectivité de se prononcer sur l'acquisition de ce bien.

Le conseil municipal accepte l'acquisition de la parcelle 093 section YE n° 247p d'une surface de 55 m<sup>2</sup> au prix de 48 500 euros aux consorts OLLINET. (Votants : 40, pour : 40)

### **17. AUTORISATION ACCORDÉE À LA SOCIÉTÉ VIA PROMOTION POUR L'INSTRUCTION D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE ET OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC À MACOT**

Madame Evelyne FAGGIANELLI, ne prenant pas part au vote, quitte la salle.

Monsieur Patrice MEREL rappelle à l'assemblée que la collectivité a été contactée par la société Via Promotion pour la réalisation d'un programme immobilier à MACOT

Il importe dans un premier temps d'autoriser ce groupe à intervenir sur le domaine public communal afin de présenter un permis de construire sur ce tènement.

Le conseil municipal donne son accord pour que la commune, en qualité de propriétaire domanial, autorise l'instruction d'une demande de permis de construire sur ce tènement et accepte l'occupation temporaire du domaine public que souhaite acquérir la société VIA PROMOTION, pour la nécessité de cette instruction. (Votants : 39, pour : 39)

## 18. CONVENTION PORTANT AUTORISATION D'AMÉNAGEMENT D'UN CHEMIN RURAL

Monsieur Freddy BUTHOD GARÇON informe l'assemblée qu'il a été saisi par un propriétaire d'un tènement foncier situé sur la commune déléguée de la Côte d'Aime, qui souhaite aménager son terrain situé en secteur U au Plan Local d'Urbanisme. Pour permettre au projet de se réaliser, il demande à la collectivité l'autorisation d'accéder à la parcelle par un chemin rural. Cet accès sera aménagé aux frais dudit propriétaire.

Monsieur Freddy BUTHOD GARÇON propose l'établissement d'une convention notariée instituant une servitude d'accès sous certaines conditions. Il sera mentionné que les aménagements nécessaires à la desserte du projet seront à la charge exclusive du bénéficiaire et que le chemin rural devra continuer de permettre aux piétons et aux deux-roues de l'utiliser.

Le conseil municipal accepte la convention instituant l'accès d'un chemin rural dit «d'Aime à La Côte d'Aime» pour desservir un terrain situé à l'amont classé en zone U au PLU, au profit de la parcelle 093 section YH n° 192 dans les conditions énoncées. (Votants : 40, pour 40)

## 19. DÉSAFFECTATION PAR ANTICIPATION D'UN ESPACE PUBLIC AU LIEU-DIT DE LA PERRIÈRE

Madame Evelyne Faggianelli, ne prenant pas part au vote, quitte la salle.

Monsieur Patrice MEREL rappelle le projet de réalisation d'un programme immobilier à Macot, au lieu-dit la Perrière, par la société Via Promotion.

Afin de pérenniser le dossier et de procéder à la cession du foncier, et au vu de la rédaction de l'article L 2141-2 du code général de la propriété des personnes publiques, il est désormais possible pour les collectivités publiques de désaffecter par anticipation leur domaine public artificiel pour pouvoir le déclasser.

Monsieur Patrice MEREL explique que La société Via Promotion va réaliser en lieu et place de cet espace un bâtiment d'habitation avec des parkings couverts privés et restituera à terme les places de parking aériennes supprimées. Il convient donc de procéder à la désaffectation de ce bien préalablement aux travaux qui seront entrepris sur cet espace.

Le conseil municipal décide de prononcer la désaffectation du domaine public sur le secteur de la Perrière à Macot, celle-ci devra se réaliser probablement au début des travaux et dans un délai de 3 ans. (Votants : 39, pour : 39)

## 20. RÉVISION ALLÉGÉE N° 2 DU PLU DE LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DE MACOT LA PLAGNE

Monsieur Patrice MEREL rappelle la procédure initiée par le conseil municipal par une délibération en date du 3 juillet 2017 portant sur une révision allégée du Plan Local d'Urbanisme de la commune déléguée de Macot la Plagne. La procédure de révision engagée doit permettre la réalisation d'un parking aérien communal à Plagne 1800 (entrée de station) afin d'assurer le stationnement des saisonniers, des véhicules de co-voiturage ainsi que le stationnement de longue durée.

Le projet affecte une surface en partie boisée de 1 ha 6 situé en secteur N au Plan Local d'Urbanisme actuel de la commune déléguée de Macot La Plagne et se situe en discontinuité

Il a fait l'objet d'un avis favorable de la commission départementale des Sites de la Nature et des Paysages le 19 octobre 2017 (au titre d'un aménagement se trouvant en discontinuité du bâti existant, car se situant de l'autre côté d'une voie départementale)

Le dossier a fait l'objet :

- D'une demande de cas par cas auprès de la DREAL, qui ne l'a pas soumis à étude d'impact (bien que celle-ci ait été effectuée par le Cabinet BIOTOPE.)
- De 2 demandes de défrichement : la première pour une surface de 45 ares 52 centiares (qui a fait l'objet d'une autorisation en date du 10 juillet 2017) la seconde pour une surface de 1 hectare 70 ares et 27 centiares
- D'une déclaration au titre de la loi sur l'eau avec une compensation de 200 %, aujourd'hui réalisée.

Monsieur Patrice MEREL explique qu'il convient à ce stade du dossier de dresser le bilan de la concertation mise en place en précisant que cette dernière a été réalisée conformément à ce qui avait été prévu par le conseil municipal du 3 juillet 2017.

Il indique que les remarques figurant dans l'avis de la CDNPS seront prises en considération.

Le conseil municipal dresse le bilan de la concertation et arrête le projet de révision allégée n° 2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune déléguée de Macot la Plagne. (Votants : 40, pour : 40)

## 21. DÉTERMINATION DE LA LONGUEUR DES VOIES COMMUNALES

Monsieur Patrice MEREL informe l'assemblée que suite à la fusion des communes historiques de Bellentre, La Côte d'Aime, Macot la Plagne et Valezan, il importe de fixer la longueur des voies communales de la commune de la Plagne Tarentaise.

Vu la délibération du 3 juillet 2017 portant mise à jour du tableau de classement des voies communales issues des communes historiques, de la Côte d'Aime, de Macot la Plagne et de Valezan fixant à 73 735 mètres la longueur Aujourd'hui, il convient d'une part d'incorporer à ce métrage la longueur des voies de la commune historique de Bellentre pour 31 005 m, et d'autre part d'inscrire dans le tableau des voies communales, la voie n°26 dite « voie du comte Albert » à Valezan pour 150 mètres.

Le conseil municipal fixe la longueur totale des voies communales de la commune de La Plagne Tarentaise à 104 890 mètres. (Votants : 40, pour : 40)

## Questions diverses

### INFORMATION DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS DU MAIRE

Monsieur le maire présente la signature des marchés (liste des MAPA) réalisés depuis le dernier conseil municipal .

### INFORMATION DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS DU MAIRE - EMPRUNT 5,3 MILLIONS D'EUROS

Madame Séverine BRUN informe que la commission finances a validé un emprunt de 5,3 millions d'euros pour les travaux de requalification de la Place Perrière. La commission finances a choisi l'offre de la caisse d'épargne qui proposait un taux fixe de 1,06%, assurance et frais inclus, sur 15 ans.

## PLANNING DE PRÉPARATION BUDGÉTAIRE 2017-2018

Madame Séverine BRUN présente le calendrier de la préparation budgétaire :

- Envoi des éléments pour le plan pluriannuel d'investissementS (PPI) au 30 octobre 2017.
- Retour des documents au 30 novembre 2017 et mise en forme début décembre
- Présentation du PPI le 15 décembre 2017 à 12h00
- Préparation des résultats 2017 et des prévisions 2018 le 15 janvier à 12h00
- Vote du DOB et de la prospective le 05 février 2018
- Présentation des budgets 2018 finalisés et équilibrés et Vote du budget primitif 2018 en mars 2018

## ANNONCE DU GOUVERNEMENT :

### LA TAXE D'HABITATION

Monsieur le maire rappelle l'annonce du gouvernement concernant la suppression d'une partie de la taxe d'habitation pour 80% des habitants. Cette mesure va sûrement entraîner des difficultés pour les collectivités dans les années futures et notamment dans l'élaboration des budgets. Des simulations seront réalisées dès réception des éléments par les services fiscaux.

## COMPÉTENCE EAU ET ASSAINISSEMENT

Monsieur Anthony FAVRE informe le conseil municipal de l'annonce du 1er ministre de reporter en 2026 le transfert obligatoire aux intercommunalités des services eaux et assainissements. Ainsi, jusqu'en 2026, les collectivités qui gèrent leurs services eau et assainissement ont le choix de :

- soit mettre en commun la compétence de l'eau et l'assainissement, soit de conserver la gestion directe de ces services.

Après avoir évoqué les solutions proposées avec les maires du canton, il s'avère que les 4 communes souhaitent garder la gestion de leurs services. Monsieur Anthony FAVRE suggère cependant de continuer à organiser des réunions une à deux fois par an au niveau du canton pour se préparer à un éventuel futur transfert de ces compétences.

Jean-Luc BOCH fait part de sa satisfaction quant à cette décision. Le transfert de cette compétence en 2020 aurait été difficilement concevable.

# COMMUNE DE LA PLAGNE TARENTEAISE

## VOEUX DE LA MUNICIPALITÉ

Mercredi 10 janvier, monsieur Jean Luc Boch, Maire de La Plagne Tarentaise, entouré de son conseil municipal et de messieurs Anthony FAVRE, maire de la commune déléguée de Bellentre, Daniel RENAUD, maire de la commune déléguée de La Côte d'Aime, Pierre GONTHIER, maire de la commune déléguée de Valezan et président de l'office de tourisme de la grande Plagne a présenté les vœux de la municipalité aux habitants et au personnel à la salle polyvalente de Macot chef-lieu.

Monsieur le maire a remercié les participants pour leur présence, et notamment madame Corine MAIRONI GONTHIER, maire d'Aime La Plagne, de messieurs Lucien Spigarelli, président de la communauté de communes des Versants d'Aime, Patrice Ribes, responsable du PGHM, Loïc De Carli chef du CSM pompiers LP, ainsi que messieurs Vincent Rolland député de la Savoie et Auguste Picollet vice-président du conseil départemental ;

Une vidéo mettant en scène les travaux réalisés et les projets à venir des 4 communes déléguées a été présentée aux invités, en rappelant que ces images sont l'occasion de mettre en lumière le travail des élus et des services tout au long de l'année.

Monsieur le maire de La Plagne Tarentaise a remercié tous les acteurs de la commune (associations, socio-professionnels, bénévoles....) qui font vivre la commune, les services pour leur réactivité et professionnalisme face aux événements climatiques de ces dernières semaines et a mis en valeur la coordination réussie entre les différentes structures (communes, SAP, OT, TDL, COVA, Gendarmerie, Pompiers...). Il a rappelé que l'ensemble des équipes communales ainsi que des autres organismes mettent tout leur cœur et leur savoir-faire pour satisfaire les habitants et la clientèle, jour et nuit, week-end et jours fériés.

Après les discours d'Auguste Picollet et Vincent Rolland, qui ont réaffirmé leur attachement à ce canton et leur souhait de le faire avancer et de le dynamiser, monsieur le maire a invité l'assemblée présente à échanger de manière conviviale en partageant la traditionnelle galette.

Vous pouvez retrouver la vidéo présentée lors des différentes cérémonies de La Plagne Tarentaise et des communes déléguées sur notre page facebook/La Plagne Tarentaise France et sur notre site internet [www.laplagne-tarentaise.fr](http://www.laplagne-tarentaise.fr)



## NOËL

Durant les périodes de fin d'année, le monde magique et féérique de Noël fascine les enfants. Après un spectacle ou lors du repas de Noël préparé par les cuisiniers de la cuisine centrale de La Plagne, les enfants des écoles de la commune ont eu la grande joie de rencontrer le Père Noël. Un moment privilégié que les enfants adorent où ils ont pu confirmé au Père Noël qu'ils ont été très sages toute l'année.



## REZO POUCE TARENTOISE - UN RÉSEAU D'AUTOSTOP ORGANISÉ POUR LES PETITS TRAJETS

Que vous soyez conducteur ou passager, il suffit d'avoir 16 ans minimum et de s'inscrire gratuitement sur la plateforme internet [www.rezopouce.fr](http://www.rezopouce.fr) ou en mairie afin de s'identifier et obtenir le visuel Rezo Pouce. La carte d'adhérent, l'autocollant conducteur sur le parebrise et les fiches destination des autostoppeurs permettent une reconnaissance des « Rezopouciens » enregistrés, pour se déplacer en toute tranquillité. Il suffit alors d'utiliser les arrêts Rezo Pouce qui se situent dans votre commune pour gagner en visibilité et en sécurité d'embarquement à bord des véhicules.

Les petits « plouces »

- o Une appli dédiée : En utilisant l'application, un conducteur Rezo Pouce pourra indiquer son arrivée à un autostoppeur ayant signalé sa présence. Cela permet de rendre l'expérience plus confortable et plus souple autant pour l'un que pour l'autre.

- o Avec l'application, j'ai accès aux profils des utilisateurs actifs près de chez moi.

- o Je peux envoyer le numéro ou la photo de la plaque d'immatriculation du véhicule dans lequel je monte par sms au 07 83 80 99 81.

Pour toute question sur Rezo Pouce en Tarentaise, un seul numéro : 06 95 30 21 24 !



Le premier réseau d'autostop organisé  
pour partager vos déplacements

REJOIGNEZ-NOUS, C'EST GRATUIT !

Inscription sur [WWW.REZOPOUCE.FR](http://WWW.REZOPOUCE.FR) ou en mairie  
+ d'infos au 06 95 30 21 24



**TÉLÉCHARGER**  
l'application sur  
[www.rezopouce.fr](http://www.rezopouce.fr)

Un service  
proposé par



## COMPTES RENDUS CONSEILS COMMUNAUX LA CÔTE D'AIME ET MACOT LA PLAGNE

Les comptes rendus des conseils communaux de La Côte d'Aime et Macot La Plagne seront disponibles dans le prochain compte rendu du conseil municipal.

# COMPTE RENDU CONSEIL COMMUNAL VALEZAN

## CONSEIL COMMUNAL MERCREDI 13 DÉCEMBRE À 20H00

**Présents :** M. Pierre GONTHIER, maire Délégué de la commune déléguée de Valezan,  
Mme Véronique GENSAC, 1ère adjointe,  
MM. Guy PELLICIER, 2e adjoint, Bernard HANRARD, 3ème adjoint,  
Mme Chantal BERTRAND, MM. Christian CLEYRAT, Bernard Usannaz, Sébastien MORIN, conseillers municipaux

### URBANISME

Pierre GONTHIER expose les différents dossiers :

- PELLICIER Raymond : pose d'un panneau solaire démontable sur chalet d'alpage
  - MASVESY Sylvain : pose d'un conduit de cheminée sur la façade de sa maison
- Les élus ont émis un avis favorable pour ces deux dossiers.

### LIMITATION DE VITESSE RD86

Pierre GONTHIER évoque le problème de vitesse sur la RD 86 concernant la traversée du village et le tronçon Valezan/Picolard suite à un courrier reçu en mairie. Il donne la parole à Christian CLEYRAT :

- Tronçon Valezan /Picolard : De nombreuses personnes se promènent sur cette route où la vue est spectaculaire; une aire de repos avec tables et bancs a été installée. Seulement aucun stationnement n'a été prévu pour les véhicules. Les personnes (familles avec poussette, personnes âgées, touristes) se garent, soit à Valezan, soit à Picolard et viennent à pied jusqu'à ce belvédère. Il indique la dangerosité du secteur lorsque les véhicules se croisent. Il demande s'il ne serait pas possible de réduire la vitesse sur cette portion de route actuellement à 90 km/heure. Il ajoute qu'il s'était déjà entretenu avec Monsieur Lambert, responsable du Territoire de Développement Local (TDL) de ce problème resté sans suite à ce jour.

Pierre GONTHIER intervient et précise que Monsieur PICOLLET a connaissance du dossier.

- Traversée du village : les écluses posées n'ont pas résolu le problème de vitesse. Il propose la mise en place de ralentisseurs comme à Vulmix qui semblent très efficaces. Pierre GONTHIER souhaite des devis afin de prévoir la dépense au prochain budget. Guy PELLICIER intervient pour qu'un dossier de demande de subventions soit constitué.

### PARKING DU SEZALET

Pierre GONTHIER donne la parole à Guy PELLICIER : Celui-ci indique que les travaux de construction sont terminés ; 23 places de stationnement ont ainsi été créées. Les enrobés seront réalisés en 2018.

### RÉUNION «VOISINS VIGILANTS»

Pierre GONTHIER relate la réunion d'information relative aux mesures de sécurité à apporter pour éviter les cambriolages. Cette réunion a eu lieu le 05 décembre, en présence de la gendarmerie, de la police municipale, du maire de la commune de La Plagne Tarentaise et de quelques administrés.

Monsieur Gilbert PIROLLET a été désigné référent sur la commune de Valezan.

## COMMISSION

### TRAVAUX

Guy PELLICIER indique :

- que la cheminée de l'école va être tubée suite à la mise en garde du ramoneur,
- que le déneigement dans la commune s'est bien déroulé ; il fait un point sur les différents axes déneigés.
- qu'à l'avenir chaque commune devra prévoir un emplacement pour stocker la terre lors des travaux car la plateforme de la communauté de communes ne peut plus en recevoir.

### TOURISME

Bernard HANRARD informe que la table d'orientation a été installée et qu'elle sera habillée par un muret en pierres au printemps.

Il remercie Christian Cleyrat de son aide pour le balisage des parcours de randonnées.

Il précise qu'un panneau d'affichage avec porte dépliants sera installé au parking du Sézalet.

### RESSOURCES HUMAINES

Pierre GONTHIER annonce qu'il a demandé à l'Asadac (cabinet de consultation) de faire un point sur la masse salariale de la commune depuis les dernières élections.

Il serait souhaitable que la masse salariale des services des communes soit regroupée en un seul compte sur La Plagne Tarentaise.

Pierre Gonthier a également demandé une étude sur les salaires pour trouver un équilibre futur entre les communes déléguées.

### ENQUÊTE PUBLIQUE DU PLU VALEZAN

Elle est programmée du 02 janvier au 05 février 2018. Le commissaire enquêteur assurera trois 3 permanences : les 05 et 22 janvier 2018 et le 05 février 2018 de 10 heures à midi en mairie de Valezan.

### QUESTIONS DIVERSES

- Pierre GONTHIER fait circuler un planning d'astreinte aux élus pour mise à jour des permanences téléphoniques pour l'année 2018.
- Chantal Bertrand intervient en précisant qu'elle s'était occupée des colis de Noël pour les 2 personnes résidentes en maison de retraite. Pierre Gonthier la remercie.
- Pierre GONTHIER rappelle les dates des prochains conseils communaux pour 2018. Ils continueront de se faire 15 jours avant les réunions des conseils municipaux de La Plagne Tarentaise.

# COMPTE RENDU CONSEIL COMMUNAL BELLENTRE

## CONSEIL COMMUNAL LUNDI 20 NOVEMBRE À 19H00

**Présents** : – MM. Anthony FAVRE, maire, Roger POUSSIN, 1er adjoint, Roland RICHERMOZ, 2ème adjoint, Marie-Suzanne GROETZINGER, 3ème adjointe, Maryse BUTHOD, 4ème adjointe

MM. Didier ANXIONNAZ, Francis DANCRE, Sylvie EMPRIN, Valérie FERRARI, Isabelle GIROD GEDDA, Patricia MARCHAND MAILLET; conseillers municipaux.

**Absents- excusés** : Anthony TRESALLET (pouvoir à Patricia MARCHAND MAILLET), MM. Yann ALLAIN, Jérémy BORNAND et Emmanuel GIROND.

### CHEMIN HAUT DES COCHES AU CENTRE

Anthony FAVRE fait part de remarques de propriétaires et de vacanciers par rapport au chemin du haut des Coches au centre existant et goudronné. Ce chemin est praticable l'été mais très pentu et glissant l'hiver pouvant entraîner des problèmes de sécurité.

Francis DANCRE et Isabelle GIROD GEDDA ont réfléchi à une solution et présentent un projet. Un courrier est à faire à la résidence pour officialiser un chemin au niveau du Baccara et voir un fléchage de ce chemin.

### STEP BONCONSEIL

Anthony FAVRE rappelle la visite de trois STEP qui a eu lieu le 8 novembre en présence d'élus de La Plagne Tarentaise (Bellentre), des Chapelles et de Peisey, de techniciens de la STEP et du service des eaux ainsi que du SATESE. Visites à Ugine, Thonon et Viviers du Lac. Le fabricant de « BIODISC » présente le système ECODISC, qui semble efficace. Anthony FAVRE en donne l'explication. Roger POUSSIN demande si le fait d'avoir un réseau unitaire a été pris en compte.

Anthony FAVRE répond que les systèmes d'épuration par roseaux et par BIODISC sont compatibles avec les réseaux unitaires. Les avantages de la STEP BIODISC sont les suivants : Construction en Savoie donc locale car basée au Viviers du Lac, Toute la chaîne de fabrication est gérée dans l'usine donc si problème technique, ils sont en mesure d'intervenir eux-mêmes, Prix intéressants, moins de consommation foncière (+ ou - 2 000 m<sup>2</sup> en moins). Anthony FAVRE rappelle que la commune des Chapelles n'a pas le budget actuellement pour cet équipement et leur raccordement mais l'avantage de cette méthode est que l'on peut démarrer avec une unité et si les Chapelles souhaitent se raccorder, on posera une nouvelle unité et s'ils ne viennent pas, on restera à une unité.

Anthony FAVRE indique que le choix d'un maître d'œuvre doit être fait mais ce dernier devra pouvoir proposer toutes les solutions techniques envisagées pour rédiger le cahier des charges et lancer la consultation afférente. Roger POUSSIN demande ce qu'il en est des nuisances olfactives.

Anthony FAVRE qui a été à quelques mètres des cuves fermées, n'a senti aucune odeur.

### COMPTE RENDU DOMAINE SKIABLE : BUFFETTE, MYRILLES, CROZATS, 2 TAPIS, ENNEIGEURS CROZATS, ENNEIGEURS BUFFETTE, ENNEIGEURS PLAN BOIS

Roland RICHERMOZ indique que les télésièges Carroley et Crozats ont été démontés. Le télésiège des Crozats a été remonté (6 places). Des enneigeurs ont été positionnés,

des bâtiments avec toilettes publiques refaits notamment au sommet de l'Arpette, deux tapis remontent du fond des Crozats. Le télésiège de Plan Bois est fait. Un tapis a été positionné à la place du télésiège initial. La piste des myrtilles ne se fera pas cette année (problème de périmètre de protection des sources avec le terrassement) mais le dossier a été redéposé et est à l'instruction. Si l'avis est favorable, les travaux débiteront après le 15 août 2018 car au printemps, problème de nidification d'oiseaux.

Stade de la buffette : le 1/3 le plus compliqué a été fait, en cours donc, avec fin des travaux prévue pour fin 2018. A Plan Bois, site très bien équipé désormais pour les débutants, ce sera un endroit stratégique lors du manque de neige dans la station.

L'an prochain : Télésiège des Inversens.

### TRAVAUX DU V.V.F

Anthony FAVRE et Roger POUSSIN ont rencontré des responsables du V.V.F.

En projet :

- Salle de restaurant à refaire au niveau du sol,
- Réparation de la salle Bellecôte
- Mise aux normes accès handicapés (enrobé au niveau placette)
- Eclairage

Roger POUSSIN déplore l'érosion de la clientèle surtout en été. Point à faire sur la participation annuelle de la collectivité aux travaux. La commune est prête à participer (voir convention 2016). Dans l'attente de nouvelles concernant un nouveau bâtiment qui serait pertinent par rapport à la clientèle pour les nouveaux marchés à prendre.

### AMÉNAGEMENT « RUE DU PLAN » À MONTCHAVIN

Présentation du plan par Anthony FAVRE qui laisse apparaître un passage piétons sécurisé ; certes 7 places de parking sont supprimées mais environ 30 places avaient été créées l'an passé.

Il faudra cependant obtenir l'accord des propriétaires, les problèmes de fonciers sont à régulariser avant d'entreprendre quoi que ce soit.

### ORGANISATION DES SERVICES TECHNIQUES

Présentation de la nouvelle organisation à venir pour cet hiver. Le nouvel organigramme est accueilli favorablement par les élus.

### SALON DE COIFFURE

Maryse Buthod indique la cessation d'activité du salon de coiffure sis aux Coches et relate la proposition de l'actuelle exploitante qui s'est vue proposer la reprise de son local mais pour y installer une agence immobilière. Elle demande au conseil communal s'il accepterait ce changement de destination. Le problème de diversification des commerces sur les Coches est à nouveau abordé. Anthony FAVRE demande quel est l'avis du conseil communal sur ce changement de destination : 9 voix contre. 2 abstentions.

Roger POUSSIN souhaite faire remarquer qu'il est nécessaire de prêter une attention particulière à cet endroit où les trois commerces vacillent.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h10.

# COMMUNE DÉLÉGUÉE DE BELLENTRE

## PERMANENCE DU MAIRE DE LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DE BELLENTRE

Anthony FAVRE, maire de la commune déléguée de Belleentre tiendra des permanences en mairie les :

- Vendredi 23 mars 2018 8h30-11h30
- Jeudi 19 avril 2018 8h30-11h30

En cas d'empêchement, il pourra être remplacé par un adjoint.

## VOEUX DE LA MUNICIPALITÉ

Les vœux de la commune déléguée de Belleentre ont eu lieu jeudi 11 janvier 2018 à la salle des fêtes de Belleentre. En présence de messieurs Jean Luc BOCH, maire de La Plagne Tarentaise, Auguste PICOLLET, vice-président du conseil départemental et des élus, monsieur Anthony FAVRE, maire de la commune déléguée de Belleentre a présenté les travaux réalisés en 2017 et les projets à venir (Projets immobiliers touristiques et sociaux, réhabilitation de la salle Espace show, stade de la buffette...) et a profité de la cérémonie pour remettre les diplômes du concours des maisons fleuries et les médailles aux sportifs du club des sports de Montchavin La Plagne et du club de Roller Hockey.

Résultats concours des maisons fleuries :

Catégorie Villas : Joëlle Tresallet, Ginette Blanchet et Christiane Chavoutier

Catégorie habitat avec décor floral : Eliane Favre

Catégorie avec aménagement paysager : Marie-Anne Lacognata

Catégorie habitat traditionnel : Lydia Buthod



Remise de médaille aux sportifs



Les Lauréats des maisons fleuries entourés des élus et d'Auguste Picollet

# COMMUNE DÉLÉGUÉE DE LA CÔTE D'AIME

## VOEUX DE LA MUNICIPALITÉ

Daniel Renaud, maire de la commune déléguée de la Côte d'Aime et ses élus avaient convié la population aux vœux samedi 13 janvier à la salle des fêtes de la Côte d'Aime. MM. Auguste Picollet, vice-président du conseil départemental, et Lucien Spigarelli, président de la communauté de communes des Versants d'Aime étaient présents. Daniel Renaud a évoqué les projets de la commune et notamment le développement sur le Versant du soleil de pistes de vélo et VTT à assistance électrique.



Daniel Renaud, Freddy Buthod Garçon, Lucien Spigarelli et Auguste Picollet

## SPECTACLE DE LA BIBLIOTHÈQUE

Vendredi 22 Décembre, la bibliothèque de la Côte d'Aime avait convié la compagnie « La Baraque à plume » pour jouer son dernier spectacle Esperanza. Un très joli voyage poétique autour des rêves.

Espérance n'a qu'une idée en tête : redonner le sourire à son papa à roulettes. Et pour ça, elle est bien décidée à lui offrir un rêve. Et où trouve-t-on les rêves ? Au large bien sûr, tout le monde le sait ! Ni une, ni deux, Esperanza met les voiles, pour une drôle d'aventure, ponctuée de rencontres étranges, de trésors étonnants et de musiques décoiffantes.

Embarquement imminent !

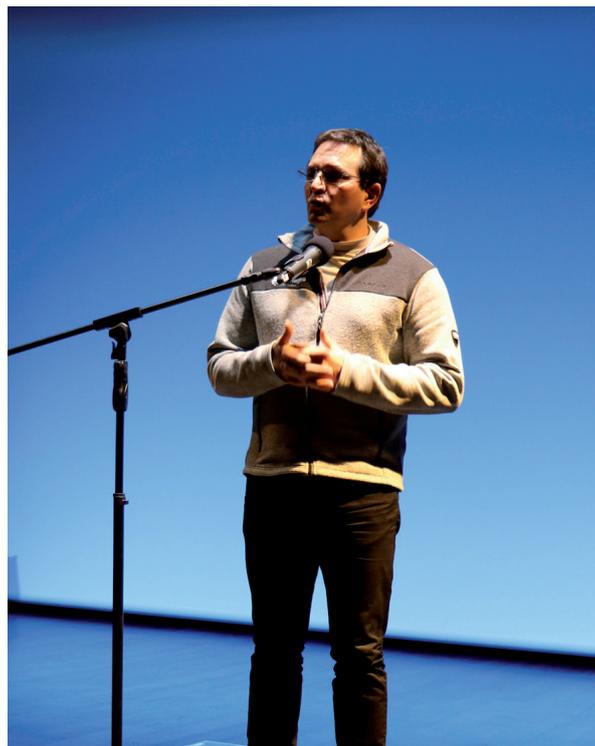
Bercée par les couleurs de Roupias, une histoire qui chante, qui danse, qui rigole, qui voyage et qui prend par la main petits et grands pour aller ensemble cueillir des rêves au goût de sel et aux couleurs du ciel.



# COMMUNE DÉLÉGUÉE DE MACOT LA PLAGNE

## VOEUX DE LA MUNICIPALITÉ

Mardi soir, 16 janvier 2018, à la salle de cinéma de Plagne Centre, Jean Luc Boch, maire de La Plagne Tarentaise a présenté ses vœux aux habitants de la station ainsi qu'aux socioprofessionnels et aux propriétaires. Pour ce rendez-vous traditionnel de début d'année, Jean-Luc Boch était entouré des élus de La Plagne Tarentaise, du major Decarpigny, commandant de la brigade de gendarmerie d'Aime, ainsi que du chef du centre de secours de La Plagne le lieutenant De Carli et de Rémy Counil, directeur général de l'OTGP. Devant une assemblée venue nombreuse, le maire a évoqué plusieurs projets inscrits au cœur de la vie de la station : la réhabilitation de la place Perrière, les stationnements, le bâtiment regroupant les différents services (gendarmerie, police municipale, pompiers, centre médical...)... Il a notamment présenté le dernier projet en cours de la municipalité : un centre d'entraînement pour les équipes de football et de rugby nationales et internationales à Plagne Soleil pour 2019. A Macot, de nouveaux logements devraient être créés à la place de l'ancienne scierie face à l'école. Monsieur le maire a également profité de ces vœux pour annoncer que la commune de La Plagne Tarentaise a été classée en station de tourisme depuis le 15 décembre 2017. Pour conclure, le maire a adressé à tous ses vœux de santé, de bonheur et de réussite et a convié l'assistance à partager la galette de l'amitié.



Jean-Luc Boch, maire de La Plagne Tarentaise

## SÉCURITÉ VILLAGE MACOT CHEF LIEU

Suite à la réunion publique de sécurité et circulation qui a eu lieu en novembre 2017 et afin de satisfaire les demandes des riverains, il a été mis en place une interdiction de circuler sur la route de la Remise de 7h à 9h dans le sens montant. De même, il est maintenant interdit de tourner à gauche pour rejoindre la rue de la planta dans le sens La Plagne-Macot.



## STATIONNEMENT COVOITURAGE

Une zone de stationnement pour le covoiturage est à votre disposition sur le parking de l'ancienne scierie Costerg situé à l'entrée du village de Macot chef-lieu



## Fête de la Saint Vincent Dimanche 28 janvier 2018

### Commune déléguée de Bellentre

Organisé par l'Association des Vignes de Tarentaise.

10h00 – Messe de la Saint Vincent à l'église de Bellentre

- 11h30 – Apéritif à la salle des fêtes (ouvert à tous)
- 12h30 – Repas à la salle des fêtes (sur réservation)

Contact : 07 81 65 84 79 - vignes-de-tarentaise@laposte.net

## 13e Rencontre météo climat montagne 26 et 27 janvier 2018

### La Plagne

Un rendez-vous unique entre le monde de l'information météo, les scientifiques et les professionnels de la montagne Journalistes, météorologues, scientifiques, élus, professionnels de la montagne et des domaines skiables vont échanger et partager leurs points de vue autour des nouvelles technologies et de l'impact des changements climatiques.

Des invités emblématiques, des colloques et des tables rondes accessibles au grand public, des intervenants passionnants et passionnés. Grand témoin 2018 : Audrey Pulvar, Présidente de la Fondation pour la Nature et l'Homme créée par Nicolas Hulot Programme sur [www.rencontres-meteo-montagne.com](http://www.rencontres-meteo-montagne.com) et dans les points informations.

## Rando Challenges

Plus grand domaine balisé français de «ski de rando» avec une offre de 7 itinéraires, la Plagne souhaite valoriser son potentiel dans cette discipline au travers de 4 courses, fédérées sous la bannière « Rando Challenge ».

Ces rendez-vous avec 3 types de formats de courses différents, sont répartis sur l'ensemble du territoire, entre mi janvier et fin mars 2018. Les 3 prochaines courses sont :

### Vendredi 9/02 : Course des Dahus

Course nocturne en circuit avec 3 montées et descentes de 200m D+ chacune, à Plagne-Montalbert

Départ et arrivée : front de neige de Plagne-Montalbert, départ à 19h

Ouverte aux compétiteurs ainsi qu'aux randonneurs amateurs.

Inscription : 15€/pers avec repas compris

### Samedi 24/03 : Les diables bleus

Course avec 2 parcours proposés (450m D+ ou 1000m D+) à Montchavin-la Plagne

Départ et arrivée : aux Coches, à 9h

Inscription : 15€ /pers. ou 20€ / binôme avec collation en amont du départ et un repas chaud à l'arrivée compris.

### Mercredi 28/03 : Rando by night

Finale du Rando Challenge = récompense de l'athlète le plus régulier et complet sur l'ensemble des courses.

Montée sèche nocturne de 500m D+ à Plagne Centre

Départ : front de neige de Plagne Centre, à 18h30

Arrivée : en haut du télésiège des Verdons Sud avec un buffet sur place.

Distance : 2,5 km

Inscription : 5 €/personne

## Exposition

### Exposition à la bibliothèque de La Plagne : STEAMPUNK -

Du 23 janvier au 23 février 2018.

Une ambiance 19e siècle - des technologies de la révolution industrielle exagérées - Un soupçon de Jules Vernes ou HG Wells.

### Exposition à la bibliothèque de Macot La Plagne :

Ces années là.... 50-60

Du 25 mai au 29 juin 2018

Revivez ces deux décennies à travers une exposition mêlant objets du quotidien, intérieur reconstitué et un large choix de documents sur le sujet.

### La bibliothèque a besoin de vous !

Dans le cadre de son exposition «Ces années là... 50-60», La bibliothèque de Macot vous invite à nous prêter des objets du quotidien, photos, affiches... de cette période. Ils viendront compléter notre collection du 25 Mai au 29 Juin.

Merci pour votre aide

## Permanence mairie - Plagne Centre -

La permanence mairie est assurée tous les lundis de 11h à 12h30 à la salle omnisports Pierre Leroux de Plagne Centre.

## Demande de carte nationale d'identité et de passeport.

La commune de La Plagne Tarentaise vous rappelle que les demandes de carte nationale d'identité (Cni) et de passeport ne se font plus dans la mairie de la commune où vous êtes domiciliés.

Pour établir l'un ou l'autre de ces documents, il faudra vous rendre dans une mairie équipée d'un dispositif appelé "DR" : Bourg Saint Maurice, Moutiers, Albertville....

Vous pouvez remplir en ligne une pré-demande via le site [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr) et prendre connaissance des pièces justificatives à fournir. Ce téléservice dispense l'utilisateur de remplir ce formulaire au guichet de la mairie et lui permet de gagner du temps sur place. Vous devrez ensuite impérativement prendre rendez-vous dans la mairie choisie, et présenter votre numéro de pré-demande ainsi que déposer les pièces justificatives.

Attention : le déplacement en mairie est indispensable pour la prise des empreintes et le dépôt des pièces.

## Nouvelle agence Pôle Emploi à Moutiers

L'agence de Pôle Emploi de Bourg Saint Maurice a déménagé dans de nouveaux locaux situés 11 rue des casernes à Moutiers, depuis le 23 octobre 2017.

La réception du public se fait du lundi au jeudi de 8h30 à 16h15 et le vendredi de 8h30 à 12h30. Le point relais de Bourg Saint Maurice est donc fermé.